

**Formation
Initiation et
perfectionnement**

Libre Exploration Éducative

Les pourquoi(s) et les comment(s)

Sous la présidence de Boris Cyrulnik

7 juin 2019 de 9h à 17h à Paris

Avec :
Chloé Ruby, Anne-Sophie Rochegude, Philippe Duval, Marie-Gabrielle Beun.



**D'où ça vient ?
Pourquoi ?**

Libre Exploration Éducative

**Mais comment
peut-on faire ?**

**Et si nous donnions aux tout-petits plus de liberté ?
Et si nous les laissions davantage faire des choses par eux-mêmes ?**

Des idées qui, si elles ne sont pas complètement nouvelles, ont néanmoins encore du mal à trouver leur place au sein de l'accueil quotidien du bébé. Pourtant, évoluer avec lui, l'observer, ne peut que nous montrer qu'il est capable par lui-même de grandes choses ! Pourtant également, les recherches scientifiques n'ont jamais été si nombreuses à nous démontrer ses compétences en matière d'apprentissage, de compréhension du monde, d'action et de décision !

Il est temps de donner vie à cette idée de liberté au sein de nos pratiques ; de penser une approche spécifique aux 0-3 ans qui soit pleinement adaptée et adaptable à leurs possibilités ; de considérer comment elle peut prendre vie au sein des structures d'accueil.

Comprendre les « pourquoi(s) » de ce mouvement, mais aussi interroger ses « comment(s) ».

**Un mouvement
de pensée**

**Des approches
pratiques**

Liberté

Confiance

**Activités,
adaptation, sommeil,
alimentation, etc.**

Attachement

Exploration

Apprentissage

La journée de A à Z

Intervenants :

Boris Cyrulnik
est neuropsychiatre
et éthologue.
Président de l'Institut
Petite Enfance Boris
Cyrulnik.

**Marie-Gabrielle
Beun**
est coordinatrice
Petite Enfance
à la Direction
Petite Enfance,
Santé, Social de
l'agglomération de
Redon (35).

**Anne-Sophie
Rochegude**
est directrice
scientifique de
l'Institut Petite
Enfance Boris
Cyrulnik.

Chloé Ruby
est puéricultrice,
directrice de crèche
et formatrice.

Philippe Duval
est psychologue.



www.boris-cyrulnik-ipe.fr



www.tpma-formation.fr

Une journée riche, marquée par des échanges réguliers et le visionnage de films présentant la mise en pratique directe de la libre exploration éducative en crèche.

TARIFS

- Inscription individuelle 90 €
- Formation continue 250 €

Inscription individuelle

À retourner à l'organisme TPMA Formation - Libre exploration éducative

40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge – Tél. : 01 69 44 53 70

ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Profession :

Tél. : Courriel :

Je verse la somme de :

 Inscription individuelle : 90 € Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation Paiement par carte bancaire **CB** :

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n° | | | | | | | | | | | | | | | |

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n° | | | | Expire fin | | | | | | | Signature obligatoire :

 Je souhaite recevoir une facture

Formation continue

Afin de valider la convention de formation vous devez :

1° Remplir le formulaire et le transmettre à l'organisme TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge, ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait, le 10 juin 2019.

Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme.

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)

Entre les soussignés :

1 - L'organisme TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 11-91-055-75-91 auprès de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dircecte).

2 - représentée par

Pour Mme - M. :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1 : Objet de la convention

L'organisme TPMA Formation organisera l'action de formation suivante :

► Intitulé de l'action de formation :

Libre exploration éducative : les pourquoi(s) et les commentaires(s)

► Programme et méthodes : joints en annexe

► Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

► Date : le vendredi 7 juin 2019

► Durée : 1 jour (7 heures)

► Lieu : Asiem - 6, rue Albert Lapparent 75007 Paris

Article 2 : Effectif formé

L'organisme TPMA Formation accueillera :

Mme - M. :

Profession :

Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à 250 €.

Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, établi à l'ordre de l'organisme TPMA Formation

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à l'organisme TPMA Formation au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

À Savigny-sur-Orge,

Pour l'employeur*

Adresse de facturation

.....

.....

Pour l'organisme de formation**

Adresse du participant

.....

.....

* Signatures et tampons ** Un exemplaire de la présente convention, complété par nos soins, vous sera adressé par retour.